L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 22 NOVEMBRE 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & CONP.
Rédacteurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MARRY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS :
MERCREDI MATIN, 22 NOVEMBRE.

☞ Pour les sommaires d'abonnements voir la seconde page.

CONSÉQUENCES DU CONGRÈS D'OSTENDE

Les orateurs que nous inspirait la convocation d'un congrès de diplomates américains en Europe n'ont pas tardé à se réaliser. Nous étions que ces délibérations des représentans de l'Amérique républicaine au milieu des puissances monarchiques de l'Ancien-Monde exciteraient le mécontentement du souverain et les rendraient embarrassans. L'événement vient de nous donner raison.

Il est évident que la mesure insolite décrétée contre un de nos ministres par le gouvernement impérial de France n'eût pas été prise si les conférences d'Ostende n'avaient pas eu lieu. Louis Napoléon, voyant sourdre de représailles contre son diplomate, a jugé à propos d'exercer sa vengeance contre celui d'entre eux qui lui était le plus antipathique et par ses antécédens et par ses opinions avancées. M. Soulé, bien que ministre des Etats-Unis, est Français de naissance, et, comme on est porté à se montrer plus sévère envers les siens qu'envers les étrangers, le cabinet de Louis-Napoléon a songé naturellement à faire tomber le poids de sa colère sur M. Soulé. Il a pensé aussi sans doute que, par suite de préjugé existant dans tous les pays contre les étrangers, la mesure qui allait frapper le ministre des Etats-Unis à Madrid exciterait moins d'indignation dans l'Union.

Si tel a été le calcul du cabinet impérial, il a eu trompé. Lorsqu'il s'agit de la dignité de nos représentans à l'étranger, tous les partis se réunissent pour défendre leur honneur qui est en même temps celui du pays.

Il se peut que M. Soulé se soit exprimé avec une entière liberté au sein de la Conférence d'Ostende et que quelques-unes de ses paroles marquées au coin de la hardiesse ou de la témérité qui le caractérise, soient parvenues à des oreilles qu'elles devaient blesser. Quoiqu'il en soit, comme l'accès du territoire français n'a été enterdit à M. Soulé qu'à son retour du Congrès d'Ostende, on est en droit d'inférer que si ce Congrès n'eut pas eu lieu le gouvernement français n'eut point sévi contre l'ambassadeur américain. Car enfin, celui-ci en quittant l'Espagne pour aller en Belgique, a pu traverser toute la France, et ce n'est qu'à son retour qu'on l'a mis en demeure de lui interdire l'entrée de ce dernier pays.

Nous ne faisons ces réflexions que pour confirmer ce que nous avons déjà dit au sujet des inconvéniens qui devaient résulter pour nous de la réunion d'un Congrès américain en Europe. Certes il ne faut pas reculer devant les conséquences d'un acte légitime, mais on a tort de provoquer sans nécessité la mauvaise volonté des indifférens. Le Congrès d'Ostende a produit, nous en sommes persuadés, un fort mauvais effet en Europe. Les souverains de l'ancien monde ont dû s'inquiéter de ces conférences républicaines qui semblaient un défi jeté à leur omnipotence. Quand la provocation devient nécessaire, nous comprenons qu'on l'emploie, mais il est manqué à la loi de prudence d'habiliété que d'y recourir quand elle doit avoir des résultats fâcheux.

Qu'est-il sorti des conférences d'Ostende? Un différend avec la France. Donc, il est mieux vaio, nous le maintenons, qu'elles n'eussent jamais eu lieu. Le résultat moral ou matériel, voilà ce qu'il faut considérer quand il s'agit d'une mesure politique. Or, la démocratie européenne est encore trop faible pour qu'une démonstration de notre part ne lui nuise pas au lieu de la servir, et pour ce qui nous concerne des démonstrations de genre de celle qui vient d'avoir lieu à Ostende nous vaudront invariablement l'hostilité ouverte ou déguisée des gouvernement monarchiques.

Que dirions-nous si les Etats européens convoquaient leurs diplomates à New-York, à Boston ou dans une capitale voisine, pour délibérer sur la situation de l'Amérique et sur la nécessité de y faire de la propagande monarchique? Nous nous exprimerions contre cette prétention et nous ferions quelque chose de plus que menacer un gouvernement assez imprudent pour chercher au Nouveau-Monde quelque anti-républicaine. Ne faisons pas chez les autres ce que nous ne voulons pas que l'on fasse chez nous. Nous pouvons avoir du système gouvernemental de l'Europe l'opinion qu'il nous plaît, mais nous n'avons pas le droit d'aller la battre en brèche sur son propre terrain. Il en résulte et il aura raison, car l'instinct de la conservation est inhérent aux gouvernemens comme aux individus.

AFFAIRE SOULÉ.

Bien que le différend survenu entre M. Mason, notre ministre à Paris, et le gouvernement français, au sujet de l'expulsion de M. Soulé du territoire impérial, ait, dit-on, été réglé en Europe, à Washington, s'il faut en croire la dépêche télégraphique du jour des confrères, on se montrerait de moins bonne composition et on exigerait des excuses du cabinet de Louis-Napoléon. Si M. Mason a accepté des explications du gouvernement français, c'est qu'elles ont dû être satisfaisantes, et le président aurait tort, ce nous semble, de ne pas se contenter de la réparation offerte.

Il est évident que le cabinet français a fait un pas de clerc et qu'il a agi dans cette affaire avec une précipitation inconsidérée. Mais ce pas peut-être sera grief-contre M. Soulé le caractère diplomatique de ce dernier est dû lui assurer le respect d'un gouvernement avec lequel nous sommes en bons rapports et que nous considérons comme cette alliée naturel. Louis-Napoléon a trop vu en M. Soulé le Français qui lui était personnellement antipathique et le publiciste qui se fait un indigent envers M. Buchanan, par exemple, dans les cas où il aurait eu les mêmes reproches à adresser à celui-ci.

S'il est vrai que le gouvernement français a pu interdit provisoire contre M. Soulé, il reconnaît que les raisons qui l'avaient déterminé à expulser ce dernier du territoire impérial n'étaient pas assez graves pour justifier cette mesure de rigueur. C'est déjà une satisfaction accordée aux Etats-Unis, et nous ne doutons pas que dans les explications données à M. Mason M. Drouyn de Lhuys n'ait protesté du respect de la France pour le droit. Dans cette protestation atténue la gravité de l'acte du gouvernement français, et certes le cabinet de Louis-Napoléon n'ira pas se dédire en se serait s'humiliser. Dans des affaires de ce genre, il faut se montrer conséquent et faire la part de l'amour-propre du gouvernement qui a commis l'impréparation. Autrement les peuples se serait occupés qu'à se rier les uns sur les autres.

Quoqu'il en soit, et que M. Pierce soit ou ne soit pas disposé à accepter la réparation offerte par la France, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ses l'incident de Calais tous les détails qui nous parviendront.

Les correspondances adressées aux journaux du Nord, bien que soutenant la question du point d'honneur national, sont en général calmes dans un esprit assez hostile à M. Soulé personnellement. Voici quelques passages d'une lettre adressée de Paris à la *Tribune* de New-York :

« M. Soulé est allé, comme vous le savez, de Paris à la fameuse conférence d'Ostende et de là en Angleterre. Une nuit de la semaine dernière il a quitté l'Angleterre pour la France, sur un des vapeurs si incommodes de la Manche. Il comptait se rendre à Paris; à Calais, il s'est vu barrer le passage par un employé de la douane, qui, conformément à des ordres du gouvernement français, l'a renvoyé à son bateau. Par forme de protestation, M. Soulé a déclaré alors au gérant de l'ambassadeur, qui doute sans doute bien connue du donnier. La protestation n'a pas été écoutée. Voilà donc M. Soulé obligé de retourner à son navire qui, à l'heure fixée, lui fait traverser de nouveau la Manche—voyez ce bien fait pour exciter la bile, même d'un homme sympathique. Malheureusement M. Soulé est bilieux dans son état normal,—bilieux aussi selon les apparences.

« Outre sa qualité d'ambassadeur, il essaya de se couvrir d'un second titre, qui, dans cette circonstance lui apportaient évènemment le droit de porteur de dépêches, qu'il n'oublie pas non plus dans sa protestation. D'après ce que j'ai dit, ces qualités auraient protégé son bagages tout aussi bien que sa personne et il n'est vu forcé de remporter les jous de cornichons, les chemises, les brosses à dents incendiaires, les lettres Sanders, enfin tout ce qu'il avait pu trouver dans son sac fermé avec le sceau de la légation américaine. Personne n'ignore qu'un sac à dépêches peut renfermer toutes ses choses. Il ne faut pas m'étonner en inférer que les membre de nos diverses légations américaines commettent le crime de tous les paquets cachetés qui le jettent dans leurs sacs pédipotentiaires à la contrebande. Mais, pour un gouvernement soupçonneux, il est naturel d'en tirer parti le conclusion. Et un tel gouvernement avec à la complicité par parti boulé d'âme et pers inscrit cause, comme après tout l'effet est le même, notre servable et innocentes légations à-à-dire bien le droit de se plaindre!

« M. Soulé fit passer le plus tôt possible un mot à M. Mason sur le traitement qu'il venait de recevoir à Calais. Mais ce dernier, ne sachant pas exactement le parti qu'il devait prendre en pareille circonstance, envoya immédiatement son secrétaire à Londres, pour s'y entendre avec le voyageur arrêté en route et M. Buchanan. L'opinion de ces messieurs dans ces sortes de pays vaudrait d'être lavée dans le pouvoir de M. Soulé, M. Mason écrivit en conséquence une note à M. Drouin de Lhuys, le ministre français des affaires étrangères, pour lui demander des explications. Cette note est, m'a-t-on dit, ferme et réclamant amèrement par le ton—non certainement par le ton, mais seulement par le principe, digne en tout point de la fierté républicaine.....

« Soulé nourrit une haine violente contre Louis-Napoléon.....C'est l'avis de beaucoup que son inimitié envers l'empereur trouve un pendant dans le cœur de ce dernier et que tout en la cause de l'ordre donné au chargé de Calais. Cela n'est point impossible. Il peut se faire que M. Soulé, d'une manière humaine après tout, soit sérieusement vendu par le son ordre de Louis-Napoléon; mais cela n'est absolument prouvé que par des simples sentiments personnels n'est ambiguë à leur bonne foi. Dans la circonstance actuelle, on peut expliquer cet ordre en admettre par des raisons purement politiques. Soulé est accusé, peut-être injustement, d'entier sympathie pour les Espagnols dans l'affaire de 50 août. Lorsqu'il vint à Paris, on lui s'était pas amoindri de l'attitude d'un gouvernement très défiant, et l'on considère les positions respectives de cet diplomate et du gouvernement de la France et, tant de réflexion mutuelle—il regrette amèrement la visite dangereuse que lui hôte du gouvernement de l'empereur. Ensuite, lorsqu'il alla à Londres, il y fréquenta des révolutionnaires, des hommes tels que Gaston M. Sandoz, dont le lettre Sambuyance au « Peuple de France » en date de 4 octobre, avait déjà blessé la France et dont cannes de Sa Majesté elle-même. C'est en imitant pareille compagnie qu'il voulait rentrer à Paris.

Le correspondant parisien du *Herald* de New-York fait les réflexions suivantes :

« Il est vrai que l'honorable M. Soulé est accrédité en qualité de ministre, non à la cour de Napoléon, mais à celle d'Isabelle. « Néanmoins, à en récusée visite à Paris, aussi bien qu'à son premier passage dans cette ville lorsqu'il se rendait à Madrid, un certain mécontentement de moyen-âge calm, pour ne pas mentionner cette, qu'il avait comme ministre des Etats-Unis, sellé pour le protéger contre tout trône que pourrait lui avoir conçu au fait de Paris, alors qu'étant éditeur d'un journal français il se vit traduit devant les cercles diplomatiques que, pendant la récente visite de M. Soulé et avant son départ pour la conférence d'Ostende, on se rapportement de l'Hôtel du Rhin se désemplissait pas de visiteurs, aussi nombreux que ceux qui se présentaient en 1848 chez un autre personnage démocrate dans le même hôtel, lorsque Louis Napoléon y descendit à son arrivée de Londres.

« Si l'on n'apprit pas officiellement que le ministre américain encourgea alors les visites d'un grand nombre de personnes soupçonnées d'hostilité envers le gouvernement impérial, et reçut même à des heures indues plusieurs hommes dont la longue barbe, le chapeau rabattu et le redingote boutonnée jusqu'au cou sont toujours regardés d'un œil méfiant par la police, tandis que la bourgeoisie croit naïvement que tous les individus de cette espèce ont été embarqués pour Cayenne ou consignés à Bruxelles, en Suisse ou dans la Jersey.....Ce n'est ne dit pas non plus que M. Soulé parle et agit à Paris avec ce que bien des personnes se plaisent à appeler « son absence de tact et de prudence » toute réserve et de précaution, » cela est néanmoins raconté d'où bouche.

M. Guillardet, ancien rédacteur du *Courrier des Etats-Unis* et aujourd'hui correspondant de ce journal, écrivait dernièrement de M. Soulé et ceux de ses parents qui résident à Paris. Il doit donc, si nous ne nous trompons, être bien renseigné sur tout ce qui concerne le ministre des Etats-Unis à Madrid. Or, voici ce que nous lisons dans sa dernière lettre au journal français de New-York :

« Les ministres des Etats-Unis continue à être un sujet de préoccupation constante pour la presse impérialiste, qui voit en moin dans tous les complots ténébreux chaque jour et démentis le lendemain. On a fait à M. Soulé une importance, ce dont je l'ai vu bien souvent, et j'ai cru que'un lui prête soit un peu celui d'un Attila, ou d'un croquemitaine. L'audace de ce magnifique qui a été tout à Ostende et de retour prochain de M. Soulé à Madrid est un texte de commentaires inépuisables de la part des journaux stipendiés, le mot représentant par qu'ils servent leur sonnet plus qu'ils ne lui mènent. Aux réunions privées à Ostende, et qui ont été, dit-on, portées à Washington par le capitaine Ghiton, le gouvernement impérial a répondu par l'envoi de M. de Nouizas, qui porte des instructions aux ministres d'Espagne à Paris, à Londres et à Washington. On est donc prêt à crouler le feu de M. Soulé.

Quant à M. Soulé, chargé plus spécialement de représenter l'Union américaine dans ce duel diplomatique, il a été, dit-on, mandé à Londres, n'apprétait, il y a trois jours, à débarquer de Douvres à Calais pour se rendre, par Paris, à son domicile de Madrid. Il a laissé sa famille, et de l'Arriège à Madrid, lorsqu'il a été averti qu'il ne lui était plus permis de traverser la France. Il a dû s'arrêter à Douvres, où M. Fysik, le premier secrétaire de la légation américaine de Paris, a été, dit-on, conférer avec lui sur cet incident inattendu.

Ainsi se dit-on que la mesure d'exclusion rigoureuse prise par la police française à l'égard de M. Soulé. Je l'ignore encore, et j'en ai été d'autant plus surpris que le ministre des affaires étrangères, le maréchal de Delmarre, en fait de police lui-même avaient désavoué toute participation aux mesures inqualifiables dont M. Soulé avait été l'objet à Lyon. Il faut donc que de nouveaux faits se soient produits dans le voyage de M. Soulé en Belgique ou en Angleterre, et ce faits ne peuvent qu'être relatifs à des rapports plus ou moins intimes et plus ou moins vrais, de M. Soulé avec les révolutionnaires du dehors.

Je regrette la mesure qui a été prise vis à vis de M. Soulé, parce que, mieux que personne peut-être, je puis rendre témoignage de sa ferme résolution de ne point faire de politique française, pendant son séjour en France, parce que ce serait un nouveau texte de recrimination et de défiance, entre les deux gouvernements.

On lit dans une autre correspondance.

Ce qui prouve que l'ordre d'interdire le territoire français à M. Soulé vient directement des Tuileries c'est que les deux ministres et le préfet de police ne l'ont pas été donner, dès-lors d'ancienneté termes avec votre ambassadeur, et se seraient bien gardés de l'inquiéter. M. Drouin de l'Hoys l'attendait à Paris pour lui demander un service, et l'avait fait intérer à dîner par Latour-Demoulin, M. Billaut et M. Piétri avaient à se faire pardonner le ridicule affront de Lyon et à désavouer des injustices en faveur contre le préfet du Rhône, auprès de M. Soulé, lors de son dernier séjour ici. Enfin, un intime ami du président aussi bien que du ministre de l'intérieur et lui demander l'explication de l'inexplicable mesure de gouvernement. M. Billault confesse qu'il avait expédié l'ordre au commissaire de police de Calais, mais qu'il avait eu la main forcée—Il ne pouvait accuser les ordres plus positivement.

TEXAS.

Le steamer *Mexico* nous a apporté hier des journaux de Texas jusqu'au 18 courant.

Un individu du nom de Wells, accusé de vol d'esclaves, a été horriblement mutilé. On a trouvé son cadavre dans un ruisseau où son assassins l'ont traîné après l'avoir pendu. On lui avait ouvert le ventre, le poitrine, le dos et les intestins. Tout le reste du corps était couvert de blessures et d'ecrasfiades. Ce qu'il y a de plus triste c'est que Wells, selon toutes probabilités, était innocent du crime qui lui était imputé. Le témoin qui a déposé contre lui a déclaré qu'il ne était accusé que pour avoir contribué à la mort de la fureur de la populace qui lui avait passé une corde au cou et menaçait de le pendre s'il ne révélait le nom de ses complices.

SINISTRES.—Nos dépêches nous ont déjà transmis la nouvelle de la perte de *New Era*, venant de Brême et partant à bord 200 passagers. Ce bâtiment s'est jeté à la côte, près de Deal, Etat de New Jersey, dans la nuit du 13 courant. La mer était extrêmement mauvaise et il était impossible d'envoyer du rivage des secours au navire en détresse. Cent vingt passagers ont pris dans les flots; les autres, au nombre d'environ cent, se sont en sont réfugiés dans les bauhans pour n'être pas emportés par les vagues qui déferlaient avec fureur sur le pont. Après deux jours et deux nuits, ce qu'en avait abordé le bâtiment et ses dernières dates on avait l'espoir de sauver les naufragés.

Nous lisons dans les journaux de New-York :

Le navire belge *Vierge-Marie*, parti d'Anvers le 11 octobre avec cent trente passagers et un chargement de marchandises françaises et belges, se trouvait jeudi matin près des côtes de Long-Island, lorsqu'il y a eu de l'orage, tout à coup une voie d'eau se considérable que le capitaine—M. C. Suykens—a jugé prudent de se faire échouer immédiatement sur la plage, plutôt que de risquer la vie des passagers en voulant tenter d'arriver jusqu'à l'entrée de la baie. Un messager fut aussitôt envoyé à New-York pour commandeur à la ville de la situation. M M. Rischmuller et Loescher, consignataires du navire.

Quoqu'il en soit, et que M. Pierce soit ou ne soit pas disposé à accepter la réparation offerte par la France, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ses l'incident de Calais tous les détails qui nous parviendront.

Les correspondances adressées aux journaux du Nord, bien que soutenant la question du point d'honneur national, sont en général calmes dans un esprit assez hostile à M. Soulé personnellement. Voici quelques passages d'une lettre adressée de Paris à la *Tribune* de New York :

« M. Soulé est allé, comme vous le savez, de Paris à la fameuse conférence d'Ostende et de là en Angleterre. Une nuit de la semaine dernière il a quitté l'Angleterre pour la France, sur un des vapeurs si incommodes de la Manche. Il comptait se rendre à Paris; à Calais, il s'est vu barrer le passage par un employé de la douane, qui, conformément à des ordres du gouvernement français, l'a renvoyé à son bateau. Par forme de protestation, M. Soulé a déclaré alors au gérant de l'ambassadeur, qui doute sans doute bien connue du donnier. La protestation n'a pas été écoutée. Voilà donc M. Soulé obligé de retourner à son navire qui, à l'heure fixée, lui fait traverser de nouveau la Manche—voyez ce bien fait pour exciter la bile, même d'un homme sympathique. Malheureusement M. Soulé est bilieux dans son état normal,—bilieux aussi selon les apparences.

« Outre sa qualité d'ambassadeur, il essaya de se couvrir d'un second titre, qui, dans cette circonstance lui apportaient évènemment le droit de porteur de dépêches, qu'il n'oublie pas non plus dans sa protestation. D'après ce que j'ai dit, ces qualités auraient protégé son bagages tout aussi bien que sa personne et il n'est vu forcé de remporter les jous de cornichons, les chemises, les brosses à dents incendiaires, les lettres Sanders, enfin tout ce qu'il avait pu trouver dans son sac fermé avec le sceau de la légation américaine. Personne n'ignore qu'un sac à dépêches peut renfermer toutes ses choses. Il ne faut pas m'étonner en inférer que les membre de nos diverses légations américaines commettent le crime de tous les paquets cachetés qui le jettent dans leurs sacs pédipotentiaires à la contrebande. Mais, pour un gouvernement soupçonneux, il est naturel d'en tirer parti le conclusion. Et un tel gouvernement avec à la complicité par parti boulé d'âme et pers inscrit cause, comme après tout l'effet est le même, notre servable et innocentes légations à-à-dire bien le droit de se plaindre!

« M. Soulé fit passer le plus tôt possible un mot à M. Mason sur le traitement qu'il venait de recevoir à Calais. Mais ce dernier, ne sachant pas exactement le parti qu'il devait prendre en pareille circonstance, envoya immédiatement son secrétaire à Londres, pour s'y entendre avec le voyageur arrêté en route et M. Buchanan. L'opinion de ces messieurs dans ces sortes de pays vaudrait d'être lavée dans le pouvoir de M. Soulé, M. Mason écrivit en conséquence une note à M. Drouin de Lhuys, le ministre français des affaires étrangères, pour lui demander des explications. Cette note est, m'a-t-on dit, ferme et réclamant amèrement par le ton—non certainement par le ton, mais seulement par le principe, digne en tout point de la fierté républicaine.....

« Soulé nourrit une haine violente contre Louis-Napoléon.....C'est l'avis de beaucoup que son inimitié envers l'empereur trouve un pendant dans le cœur de ce dernier et que tout en la cause de l'ordre donné au chargé de Calais. Cela n'est point impossible. Il peut se faire que M. Soulé, d'une manière humaine

Dépêches Télégraphiques

Transmises à l'abeille.

CHANGEMENTS PARMI NOS CABINET.

NEW-YORK, 21 novembre.—Le journal de cette ville a reçu une dépêche de Washington, annonçant que le cabinet vient officiellement présenté au Sénat, le nominations suivantes : Le poste général CAMPBELL, de la trésorerie Guerrant, secrétaire intérieur, que CLAIRE GUYANE que poursuit ministère d'Etat M. Dobbin, secrétaire de la trésorerie; M. MASON, (actuellement ministre en France) secrétaire de la marine; et J. C. BRECKENRIDGE secrétaire général. La dépêche ajoute qu'il y aurait un autre changement complet dans les nominations pour l'intérieur, et que M. MASON lui en Angleterre remplacé M. BUCHANAN.

NOUVELLES DE ST-THOMAS.

L'Ecoudre Mystérieuse.

New-York, 21 novembre—Des avis de St. Thomas, de 3 courant, on 600 vaux lui. La seul fait important qu'on ait connaissance est relatif à une nouvelle dont le dissolution est annoncée de manière et qui, depuis quelques temps, a jeté l'inquiétude dans ce port. Aux dernières dates, rien n'avait encore transpiré sur le but de cette expédition et les navires étaient toujours à leurs mouillages.

Gold-Mobile, 21 novembre—Il a été annoncé, même trait lui. Mary Rosamond, capitaine Gardiner, Thompson et Adolphe Henry ont été gaîtés leur de la ne laisser pendant qu'ils étaient dans le bain. Lorsque on les a rencontrés ils étaient exaltés et vivre.

Marchés de New-York.

21 novembre—Le marché aux farines est calme et les prix sont plus faibles : Ohio, 8$ 50 1ch 6$ 62 3ch 6 bell. Le maïs est plus ferme et le prix a avancé : 90 1ch 1 boisseau. Le pays est toujours ferme : Mess 21 Y 1 à 21 Y 1 1ch 1 bell. Les graines est délaissé et le marché monotone sans renseigt.

Rivière de l'Ohio.

Pittsburg, 21 novembre.—La rivière est en même niveau; il y a 5 pieds 7 pouces d'eau dans le chenal.

Cincinnati, 21 novembre.—La rivière a monté de 2 pouces depuis hier et continue encore à monter. La farine est calme à $7 66 à $7 75 le baril. Il qu'est rien fait en provisions. Le whisky a baissé de nouveau et les ventes se font à 28 cts le gallon.

Louisville, 21 nov.—La rivière baisse lentement.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DES ESSAIS DES ETATS-UNIS—Cette Cour reprendra ses séances ce matin, à 10 heures.

PREMIER COUR DE DISTRICT.—Mises Dietz et Dimitry, accusées de meurtre, ont fourni chacune un cautionnement de $2000, en vertu de la décision rendue par le juge Eustaches.

ENQUÊTE.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps d'un homme que l'on a trouvé dans le sub Rio 216, en poste du Premier District. Le vol a attribué la mort à une congestion cérébrale. Le défunt était d'une taille de 5 pieds 8 pouces, robuste; il avait une chevelure noire bouclée, des yeux châtains et était vêtu d'une chemise de flanelle blanc, chemise de peau de cochon rayée. On l'avait vu, il y a deux, à la rue St Charles qu'il a été trouvé accroupi dans le coin de la Chemise. Il était gaîtés leur et tombant, une fumée qui se trouvait dans la poche du pantalon.

Les témoins déroulés ouvriraient un quart en moins de 1$ 50 ; la porte est évaluée à $20,000, dont $35,000 pour le théâtre, $65,000 pour l'hôtel, et à $1,000 pour les dentes. Ce dernier bâtiment appartenait au Dr Hamilton, qui l'avait acquis à la compagnie de France Malouin de Boisé, pour $7,500. Le théâtre était assuré pour $10,000, dont $6,000 à la compagnie de Tonnaise et $4,000 à la compagnie de Marchandise. La gardrobe pour $3,000 à la compagnie d'Orléans, et $2,000 à celle de Gracious.

On ignore l'origine de ce feu. Quelques personnes l'attribuent à un incendiaire et d'autres croient que c'est un accident.

VOYES DE PAIX.—Mary Wilson, âgée de 21 ans, accusée d'avoir assailli Mary Wilson, se sont engagées hier à comparaître devant le Premier Cour de District.

ACQUITTÉ.—On n'a pas pu prouver que Félix Hunton est introduit le nuan dans la poche d'un de ses voisins, au Théâtre de la Gaîté. Le accusée a ordonné se mise en liberté.

VAGABONDES.—Ann Kelly, Mme Loesen et Mary Ann Fox, amas de vaches et vagabondes, passeront un mois à la maison de travail.

David Donovan, partisan son moins chaîné de Tom et Mike, travaillera un mois dans la même établissement.

VOL.—Mary Ann Kearns, accusée de vol par Mary McKenny, a tourni leur un cautionnement de $100 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

TENTATIVE DE RENTRER.—Frank Hoalon a été envoyé devant le Tribunal, sous prétention qu'il a voulu user James Casey. Cautionnement de $500.

BONS MAIRE.—Michael Donnovan dire à un juri qu'il est vrai qu'il était administré des coups de bâton et fausses.

Patrick Kelly battait sa femme, lui fit derniers, dans la rue Tchoupitoulas; un agent vous pour apaiser ce calme, reçut des coups. Cautionnement de $200 pour répondre de la bonne conduite.

John O'Hallaran, accusé d'avoir assommé sa femme, le 10 du courant, se présentera devant le Premier Cour de District.

FUIN SEULÉ.—Un lot de fois, en face de poteau No. 10, Premier Instrict, a pris feu, lundi, à 9 heures du soir, et 60 balles ont été consumées. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire. Un monsieur de la compagnie No 9, qui était accouru sur les lieux, a été renversé et grièvement blessé.

CAILLOU A LA TÊTE.—William Kedney a été arrêté 16 hier pour avoir lancé une pierre à la tête du propriétaire d'un café de la rue Jonathan. L'interrogatoire est remis au lor du mois prochain.

Deuxième District.

PAS ARRÊTÉ.—La police n'a pas découvrir William Brown que le Dr Eughebart nommait de vidée de fait.

IGNOTUS.—Mlle Rosalie Romen s'est plaint hier au Juge de Paix Ramos d'avoir été grièvement insultée, dans le cimetière No 2, par un individu inconnu. Le marché de la Trappe—Mme Lagrave a été arrêtée et a fourni un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

MAUVAIS MAVAIS.—Peter Rotten, Dennis Robinson, John Russell, et William Jackson, John Cage et Joe Sanders, vagabonds et ivrognes, ont été mis en prison dans quinze jours à la maison de travail.

CONSEIL DES ALDERMEN.

Réunion à l'heure accoutumée. M. Caldwell occupe le fauteuil et dix membres sont présens.

Lecture du Maire annonçant que l'ancienne maison de travail du Troisième District ne peut pas servir d'asile de fous—Référée au comité des rues et débarcadères.

Lettre du contrôleur au sujet du marché adjugé, moyennant $6500, à F. Williams, pour le nettoyage des rues pavées du premier—Référée au comité des rues et débarcadères.

Une lettre du voyer est référée au comité des rues et débarcadères, ainsi qu'une lettre du commissaire des rues.

Le Conseil accorde au propriétaire d'un chaland qui transporte du sucre et de la mélasse, de dépôt du chaland de ces deux Opaloumas, d'utiliser un pied de la rue St Louis.

Résolution autorisant le maire à inviter les maires et membres des Conseils des villes du Sud et de l'Ouest d'assister à la convention commerciale qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans en janvier prochain. La résolution nomme 100 délégués pour représenter la ville—Adoptée.

Résolution du Conseil des Aldermen déclarant qu'il ne sera plus vendu à l'avenir de terrains situés dans les cimetières du Quatrième District.

Résolution permettant que le nouvel route sur la plateforme trente six heures après avoir été déclarée—Adoptée.

Résolution imposant une taxe de $1000 sur chaque Bureau en agence de Banque—Adoptée.

M. Dufour fait la lecture du rapport du comité adopté à la dernière séance et rejetant le rapport du comité des rues et débarcadères, et invoquant d'un autre marché dans le Troisième District. M. Dufour dit que la ville possédait, dans le volume qu'un grand nombre de propriétés, et que la dépense qu'occasionnerait un Vendôme d'un nouveau marché blanchit convenue—Le marché a été rejeté.

Résolution ordonnant que la rue du chêne de la rue Nos vingt, Quatrième District, est ouverte—Adoptée.

Le comité spécial chargé d'examiner le chemin de la compagnie du chemin de fer de Carrollton, pour obtenir l'usage du cheval, de la rue Berrone à la rue Jackson, dans District, recommande que le chemin soit remis à la première que la ville fasse en son lieu et que les chars et que la compagnie paie à la ville 2000 par an—Le rapport est adopté.

Le Conseil s'ajourne.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.

Voici le manifeste de fret porté par le train arrivé hier sur dépôt de cette compagnie, à Algier :

42 boisseaux de sucre consignés à Geo Urquhart, par les bateaux à Opaloucas, Squires & Wright.
25 boisseaux mélasse id. do.
20 balles coton à J. Lefevre.
20 boisseaux sucre à Bonnin, Carroll & Co.
125 balles coton, à Hewlet, Horton & Co.
20 boisseaux sucre à id. id.
1 boisseau sucre à Raymond Knight.
2 boîtes oranges, 2 sacs volailles, 1 cage dindes, 1165 douzaines Fowls, 1 deux, sans ouvrage.
5 douzaines Sarcelles, 7 douzaines bécasses.

PIANOS ! PIANOS !—A. J. GAUDIN, rue Royale 104, vient de recevoir un grand assortiment de pianos d'Hervé et de Pleyel, d'une qualité supérieure et parfaitement conditionnés. Les prix de M. Gaudin sont fort modiques. Nous conseillons à ceux qui veulent acheter un bon piano de jouer à visiter son magasin.

ATTENTION.

☞ L'attention des acheteurs est attirée à la vente d'ameublement de ce jour, par M. R. Fabian, qui vous fera un magasin de M. Kennion, No 68, rue Royale, contenant en un grand assortiment de vins, liqueurs et cigares de vin. Cette vente est faite pour cause déplacement. Pour les détails, voir l'annonce. L'annonce commencera à 10 heures et demie.

Vente sans réserve.

Vente Magnifique Publique du commerce par M. R. Fabian, de la Nouvelle-Orléans, de vins, liqueurs et cigares de vin, à leur magasin d'entrepôt, No 68 rue Royale, Nouvelle-Orléans.

Vente de Marchandises Sèches, Bonneterie, Gants.

BLAGDEN & LEAMONT vendront ce jourd'hui, à 10 heures du matin, à leur magasin d'entrepôt, rue des Chartres, No 77, un assortiment de Marchandises sèches, bonneterie, gants, etc. L'attention des acheteurs est invitée à cette vente.

Vente de Marchandises Sèches.

TOUT PRIX NE MÉNAGERA—Ce jour on vendra une vente publique, à 10 heures du matin, à la Bourse, rue Royale, No 174, un assortiment de Marchandises sèches, bonneterie, gants, etc. L'attention des acheteurs est invitée à cette vente.

CHARBON ANTHRACITE
A 911 le tonneau.

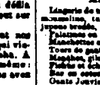

750 tonneaux charbon en dessous de première qualité, livré en quantité à la fourche des tonneaux, à 911 le tonneau.

ROBERT MURPHY.
66, Vieille Levée, ass. St-Louis

Vente sans réserve.

Vente publique ce jourd'hui, à 10 heures du matin, à la Bourse, rue Royale, No 174, un assortiment de Marchandises sèches, bonneterie, gants, etc.

MARCHANDISES NOUVELLES.

L'assortiment vient de débarquer un nouvel envoi de marchandises sèches, bonneterie, gants, etc., comprenant :

Articles pour Dames.

Linguerie de toutes sortes, en cotil et manches en jaconet, mousseline, toile, mouchoirs et applications brodées et dentelles.

Pèlerines en merino et satinette.
Robes de chambre en satinette.
Tours de gorge et collets en cygne et en hermine.
Mouchoirs de poche, en batiste et en soie.
Bas de coton, ainsi et il, d'Ecosse.
Gants Jouvin.
Broches, bandes de cotonnes et de bonnets, livres de cotons, bas.

Articles pour Messieurs.

Chemises en toile, à petits plis amons, de draît à 900 la chemise.
Chemises devantés toile à 250 la chemise.
Chemises en flanelle.
Chemises coton, blanches et en couleur, de 87½ à $2½ la chemise.
Cravates.
Gants Jouvin en chevreau et en castor.
Cravatelle de toute sorte, plastron Mons-Christo, suspenders Robert, etc. etc.

ADOLPHE BLACHE,
68, rue Royale.

Demande de bonne ouvrière en modes.

CHEZ Mme GOUDELOUP, 182, Magnolia, de bonne ouvrière en modes travaillant à domicile pour le mois.

Chien perdu.

ECHAPPÉ de la rue Chartres Canal et Bienville, un chien noir et blanc, répondant au nom de Bob, qui écoute, avec une chaîne au cou. Ce chien appartient à M. Bernard, 67 rue Bienville. Il est sans doute bien dressé, et il a pour signe distinctif l'odeur pénétrante de musc, et qui doit tenir à l'odeur de la rue Bienville. Il a été trouvé par Rose des Anges, et nous nous permettons de donner en français l'équivalent de la lettre qui forme le collier du chien, pour le rendre plus facile à trouver pour tout, ceux qui le lui ont vu. Ce chien a été trouvé par Rose des Anges, et nous nous permettons de donner en français l'équivalent de la lettre qui forme le collier du chien, pour le rendre plus facile à trouver pour tout, ceux qui le lui ont vu.

—Or, comme le chien Bob, qui ne lui vient, comme il y a deux ans, dans Rosa d'un à Pâques-Mardi, après cette journée, et à Lafaye, en que quelque chef qui de fête tout chaîne. Je n'ai pas de temps à perdre, parbleu, mademoiselle, pour que je retrouve vite, et vous, et vous faisant vous, vous, vous,